

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi 122*, adoptée dans l'objectif de reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs, et à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Préparé par Goudreau Poirier inc., firme de vérification externe, le rapport financier 2018 fait état d'un excédent de fonctionnement de 607 862 \$. Ce surplus est attribuable en majorité à la perception de taxation complémentaires et aux droits de mutation, qui se sont avérés supérieurs de 210 000 \$ par rapport au budget. De plus, l'affectation de différentes réserves palliant les dépenses supplémentaires sur le réseau d'aqueduc et d'égout ainsi que l'achat de bacs verts pour les matières résiduelles, financé par le surplus accumulé, a permis d'engendrer ce surplus.

En 2018, des projets totalisant un montant de 4 050 484 \$ (dont 2 441 928 \$ provenant de la cession des rues Proulx, du Parc et du croissant du Belvédère par les promoteurs), ont été réalisés, soit :

- Remplacement de deux puits à la station d'eau potable
- Travaux de rénovation à l'hôtel de ville de Saint-Joseph-du-Lac
- Acquisition d'un camion incendie
- Divers travaux d'asphalte (rues André, Francine, Rémi, Jean-Guy et croissant Agathe)

De plus, les efforts constants de l'administration municipale en ce qui concerne la gestion budgétaire se voient également répercutés sur la baisse du niveau d'endettement, dont il existe deux formes :

- 1- L'endettement attribuable à l'ensemble des contribuables, en lien avec des projets d'immobilisations dont les bénéficiaires sont tous les contribuables du territoire de Saint-Joseph-du-Lac. Cette dette nette totalise maintenant 3 971 539 \$.
- 2- L'endettement de secteur, qui consiste à payer des projets locaux dont les bénéficiaires sont les résidents d'un secteur précis. Cette dette nette totalise maintenant 321 896 \$.

En terminant, l'année 2018 en fut une de continuité, laquelle a permis d'offrir aux Joséphoises et aux Joséphois des services de qualité tout en maintenant le cap sur un budget serré visant à conserver des taux très compétitifs.

Le maire, Benoit Proulx

Présenté à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac, le 2 juillet 2019